**Cadre de réponses**

**MODALITES DE GESTION DU CONTRAT ET DES SINISTRES**

*(\*) Cocher la case correspondante*

Le candidat peut aller au-delà des demandes ci-après. Dans tous les cas, le candidat appuiera ses affirmations par tous documents dans le mémoire de gestion.

1. **LA DECLARATION POURRA ETRE TRANSMISE :**

* Par téléphone
* Par courrier
* Par mail :. *jpg,.doc,.pdf, .xls, .zip*

*Cocher toutes les solutions acceptées*

*En cas de réponse positive à la déclaration par mail, préciser les formats de fichiers acceptés en pièce jointe (\*.jpg,\*.doc,\*.pdf,\*.msg, \*.xls, \*.zip, \*.rar,...)*

1. **TOUTE DECLARATION DE SINISTRE FERA L'OBJET DE LA PART DE L'ASSUREUR D'UN ACCUSE DE RECEPTION DONNANT LES REFERENCES DU SINISTRE ET L'INTERLOCUTEUR CHARGE DU SUIVI :**

* OUI
* NON

**Si oui,** sous quel délai :

* Par téléphone
* Par courrier
* Par mail

*Cocher toutes les solutions acceptées*

Les dossiers seront tous suivi par le même interlocuteur :

* OUI
* NON

Si oui, le candidat précisera le profil de l'interlocuteur dédié et de son suppléant : Interlocuteur :

Suppléant :

En cas de candidature d'un intermédiaire d'assurance (agent/courtier), la demande de garantie ou la déclaration de sinistre devra être transmise :

* A l’intermédiaire
* A l’assureur
* Aux deux simultanément

L'assureur s'engage à adresser à l'assuré systématiquement une copie des courriers adressés aux tiers :

* OUI
* NON

**3) SITE EXTRANET**

L'assureur propose de mettre à disposition de l'Etablissement Public, un site extranet :

* OUI
* NON

**Si oui,** ce site extranet permet

- La saisie des avenants **d’aliments** :

* OUI
* NON

- Emission de la note de couverture pour chacune des expositions

* OUI
* NON

- Emission des attestations d’assurance pour chacune des expositions ou dépôts

* OUI
* NON

- Saisie des sinistres par l’Etablissement public :

* OUI
* NON

- Accès au dossier « sinistres » en cours :

* OUI
* NON

- L'accès aux relevés détaillés de la sinistralité de l'Etablissement Public (par numéro, date,

circonstances de sinistres, garanties) :

* OUI
* NON

- L'accès aux primes aux montants de primes et au détail du calcul des primes :

* OUI
* NON

- L'accès à l'intégralité des dispositions contractuelles :

* OUI
* NON

- Mise à disposition d'une assistance téléphonique

* OUI
* NON

A la résiliation ou au terme du contrat, l'assureur s'engage à restituer l'ensemble des éléments

enregistrés par l'assuré sur la plateforme extranet (relevés des sinistres, liste des expositions, ...) sous

forme de CD-ROM ou par téléchargement internet

* OUI
* NON

L'accès au site extranet peut-il être limité à certains usagers et/ou services du musée

* OUI
* NON

**4) EXPERTISE**

- L'assuré est-il autorisé à récuser l'expert proposé par l'assureur ?

* OUI
* NON

- L'assureur accepte-t-il, a priori, de désigner le cabinet d'expert proposé par l'assuré comme expert d'assureur

* OUI
* NON

- L'assureur transmettra une copie du rapport de l'expert dans un délai de 8 jours après l'expertise

* OUI
* NON

- L'assureur transmettra une liste des cabinets d'expertise qu'il sera susceptible de proposer à l'assuré en début de contrat et réactualisé chaque année

* OUI
* NON

1. **PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT :**

L'assureur s'engage à apporter son conseil en cas de besoin pour l'analyse des exigences particulières requises par certains prêteurs et garanties d'Etat sans supplément de prime

1. **ATTESTATION D’ASSURANCE**

- L'assureur s'engage à délivrer des attestations d'assurance aux prêteurs et aux emprunteurs à la demande de l'assuré :

* OUI
* NON

Sous un délai de 1 jour à compter de la demande de l'assuré

- Sur simple demande de l’Etablissement et sans surprime, les attestations d’assurance seront traduites en :

Anglais

* OUI
* NON

Allemand

* OUI
* NON

Espagnol

* OUI
* NON

Italien

* OUI
* NON

Japonais

* OUI
* NON

Chinois

* OUI
* NON

1. **NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU CONTRAT**

- L'assureur s'engage à la prise d'effet du contrat à établir une note synthétique de présentation

du contrat que l'Etablissement Public pourra notamment communiquer aux prêteurs qui en

font la demande

* OUI
* NON

Sous un délai de 2 jours à compter de la prise d'effet du contrat. En collaboration avec la direction juridique de l'Etablissement

- Sur simple demande de l’Etablissement et sans surprime, la note synthétique sera traduite

en :

Anglais

* OUI
* NON

Allemand

* OUI
* NON

Espagnol

* OUI
* NON

Italien

* OUI
* NON

Japonais

* OUI
* NON

Chinois

* OUI
* NON

1. **BILAN ANNUEL**

L'assureur transmettra un bilan avec le détail de chaque sinistre :

- Sous quel délai à partir de la demande de l’assuré :

- Proposera-t-il une rencontre annuelle pour faire un bilan de sinistralité ?

* OUI
* NON